



LECQUES AQUANAUT
CENTER

31^{ème} Déclics photo

Manche de la Coupe de France animalière

4^{ème} Clapsub

Rencontre vidéo sous-marine

Nouveauté
2026 :
le CLIP VIDEO

Saint-Cyr-sur-mer (83)
du 18 au 20 septembre 2026

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS
Commission Nationale Photo-Vidéo Sous-Marine
Comité Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée

imagesub.ffessm.fr

**Plongez dans l'émotion : plus de 30 ans de regards sous-marins ! Dans la baie des Lecques
Déclics de Saint Cyr Sur Mer 2026**

Entamons ensemble cette quatrième décennie dans les eaux de la baie des Lecques.

Nouveauté Vidéo 2026

La rencontre vidéo sous-marine innove avec deux compétitions distinctes

ClapSub -Rencontre vidéo - un film classique (durée comprise entre 2 et 4 minutes)

et / ou

Un Clip Vidéo – un montage composé de 3 plans (durée comprise entre 30 et 60 secondes).

Possible de participer aux deux compétitions (ClapSub et Clip Vidéo) ou à l'une des deux seulement !

I. Buts

- Mise en valeur de la faune et de la flore des fonds sous-marins de la baie des Lecques / la Ciotat.
- Promouvoir la connaissance et la compréhension du milieu sous-marin par l'émergence d'images nouvelles.
- Créer une banque d'images fixes et animées de grande qualité sur la faune et la flore sous-marine.
- Développer la réflexion et la créativité autour d'un thème photographique : **Couleurs d'automne**
- Partie photo comptabilisée pour la Coupe de France de photographie animalière (*règlement 2025, cf imagesub.ffessm.fr*)
- Partie vidéo : ClapSub, manche des rencontres nationales vidéo (*Règlement 2020 des rencontres vidéo subaquatique eau libre, cf imagesub.ffessm.fr*) ou Clip Vidéo

II. Conditions d'inscription

- Licence Fédérale **2027** (ouverture des licences le 1 septembre 2026)
- Assurance garantissant la compétition en milieu naturel
- Niv 2 (CMAS 2*) minimum ou équivalent
- Certificat médical conforme aux règles FFESSM en cours de validité
- Qualification nécessaire en cas d'équipement particulier

Équipe de deux, obligatoire pour la sécurité, les concurrents isolés seront regroupés par binôme de photographes ou de vidéastes.

III. Date

18-19-20 septembre 2026

IV. Hébergement Village de plein air AEC Les Dauphins

609 Chemin de Sorba

83 270 Saint CYR sur MER

Tel : 04 94 26 28 09

Pension complète : de la nuit du jeudi soir au dimanche après-midi en mobil-home, repas avec un traiteur. (Prévenir de l'heure d'arrivée pour la nuit du Jeudi soir)

Attention drap et linge de toilette non fournis !

V. Plongées LAC : Lecques Aquanaut Center

Nouveau port des Lecques

83 270 Saint CYR sur MER

Tel : 04 94 26 35 35

- Vendredi matin plongée de repérage pour les photographes,
- Vendredi matin plongée pour les vidéastes (60 min maxi paliers compris, pénalité pour les retards).
- Vendredi soir pour tous plongée de nuit (60 min maxi paliers compris, pénalité pour les retards), 50 images pour les photographes.
- Samedi matin plongée pour tous (90 min maxi paliers compris, pénalité pour les retards), 50 images pour les photographes.
- Samedi après-midi plongée pour les photographes (90 min maxi paliers compris, pénalité pour les retardataires), 50 images.

VI. Matériel

- De plongée personnel conformément à la législation en vigueur. (Possibilité de louer une bouteille sur place ou de plonger au Nitrox après accord à l'inscription). Penser à la lampe pour la plongée de nuit. Possibilité de réserver des plombs.
- De prise de vues numérique, avec une ou plusieurs cartes qui seront formatées par l'organisation. Ordinateur portable, logiciel adéquat pour les photos et de montage pour les vidéos, casque audio.

VII. Modalités : utilisation des images

Conformément à la loi, le photographe ou vidéaste participant est l'auteur en tant que tel, il reste seul propriétaire de ses œuvres. Il autorise la FFESSM et ses organismes décentralisés à utiliser dans un but non lucratif les images et/ou film pour la promotion et l'enseignement. En cas d'utilisation, l'auteur devra être cité. Toute autre utilisation fera l'objet d'un accord préalable des auteurs.

Les partenaires obtiendront des duplicatas des clichés et films réalisés au cours de l'épreuve, dont ils pourront user pour leurs activités de formation et d'information biologique, ainsi que pour la promotion de la plongée sous-marine, de la baie de la Ciotat ; de la ville, de la biologie marine, de la rencontre elle-même, en précisant l'auteur du cliché.

VIII. Tarifs

Photographes

120 € par compétiteur ou accompagnateur plongeur (sans hébergement ni repas 4 plongées)
220 € par compétiteur ou accompagnateur plongeur non hébergé avec restauration
350 € par compétiteur ou accompagnateur plongeur hébergé à compter du jeudi
(pension complète, avec restauration, de la nuit de jeudi au dimanche midi, 4 plongées)

Vidéastes

95 € par compétiteur ou accompagnateur plongeur (sans hébergement ni repas 3 plongées)
190 € par compétiteur ou accompagnateur plongeur non hébergé avec restauration
320 € par compétiteur ou accompagnateur plongeur hébergé
(pension complète, avec restauration, de la nuit de jeudi au dimanche midi, 3 plongées)

Non plongeurs et repas supplémentaires

250 € par accompagnateur non plongeur hébergé
(pension complète avec restauration de la nuit du jeudi au dimanche midi)
25 € supplément repas

MODALITE D'INSCRIPTION

Inscriptions **En ligne sur le site** *imagesub.ffessm.fr* **ou**

Lien d'inscription avant le 28 août 2026

Inscription dans l'ordre d'arrivée et à réception du chèque qui sera encaissé fin août
à l'ordre de C HERVE Déclics de Saint Cyr
et à envoyer à Catherine HERVE 2 Camin de Bazalac 11570 PALAJA
Envoi copie des documents de plongée par mail : catherine.herve.11@gmail.com

PROGRAMME

• Jeudi 17 septembre

- Nuit aux DAUPHINS prévenir de l'heure d'arrivée à l'inscription

• Vendredi 18 septembre

- 8h00 Accueil et formalités administratives pour les vidéastes au Village de plein air AEC Les Dauphins
- 9h00 Accueil des concurrents (photo et vidéo) au port des Lecques
- 9h30 Départ du bateau (plongée repérage pour les photographes, 1^{ère} plongée pour vidéaste) - (durée de plongée maxi 60 min paliers compris)
- 12h30 Repas au Village de plein air AEC Les Dauphins
- 13h00 à 18h00 Après midi libre pour les photographes, prises de vue terrestres pour les vidéastes
- 18h00 Encas pour tous au Village de plein air AEC Les Dauphins
- 18 h30 Formalités administratives pour les compétiteurs photographes aux Dauphins
- 20h00 Départ du bateau (durée de plongée pour tous maxi 60 min paliers compris)
- 22h00 Cartes mémoires n° 1 des photographes et carte mémoire 1^{ère} journée y compris rushes terrestres des vidéastes rendues aux organisateurs

• Samedi 19 septembre

- 8h30 Accueil des concurrents (photo et vidéo) au port des Lecques
- 9h00 Départ du bateau (durée de plongée pour tous maxi 90 min paliers compris)
- 11h30 Cartes mémoires n° 2 des photographes rendues aux organisateurs
- 12h00 Repas au Village de plein air AEC Les Dauphins
- 13h00 Remise carte mémoire 2^{ème} journée y compris rushes terrestres par les vidéastes à l'organisation
- 14h00 Début du montage pour les vidéastes au Village de plein air AEC Les Dauphins
- 14h00 Accueil des concurrents (photo) au port des Lecques
- 14h30 Départ du bateau pour les photographes (durée de plongée maxi 90 min paliers compris)
- 17h00 Cartes mémoires n° 3 des photographes rendues aux organisateurs
- 19h00 Remise des clips vidéo à l'organisation pour les vidéastes
- 19h30 Repas au Village de plein air AEC Les Dauphins
- 20h30 Remise des cartes aux compétiteurs photographes et début de sélection
- 23h00 Remise à l'organisation de la sélection de 6 images numériques pour les photographes et des films pour les vidéastes.

• Dimanche 20 septembre

- 8h30 Délibération des jurys
 - 12h30 Proclamation des résultats et remise des prix
- Apéritif déjeunatoire

ORGANISATION REGLEMENT PHOTO

Manche comptant pour le classement de la coupe de France animalière de Photo Sous-marine de la CNPV/FFESSM de l'année fédérale 2026.

[Cf règlement 2025 de la coupe de France de photographie sous-marine animalière](#)

Composition de l'équipe

Équipe de deux obligatoire, soit 2 photographes, soit 1 photographe et son accompagnateur.
Les concurrents esseulés seront regroupés par 2.

Durée de l'épreuve

- Vendredi matin *plongée de repérage pour les photographes*,
- Vendredi soir *plongée de nuit* (60 min paliers compris, pénalité pour les retardataires), 50 images.
- Samedi matin *plongée* (90 min maxi paliers compris, pénalité pour les retardataires), 50 images.
- Samedi après-midi *plongée* (90 min maxi paliers compris, pénalité pour les retardataires), 50 images.

Thème photo de l'année : Couleurs d'automne

Au cours des trois plongées de compétition :

- Formatage des cartes mémoires, mise à l'heure et date de l'horloge du boîtier sur le bateau en début de chaque manche.
- Seul le JPG sera pris en compte dans la compétition. Le double enregistrement (RAW et JPG) est autorisé.
- Interdiction de tout matériel informatique sur le bateau.
- Autorisation d'effacer ou d'utiliser les outils de correction d'images intégrés à certains boîtiers y compris le recadrage ; ces manipulations peuvent se faire sur le bateau ou dans l'eau, dans la limite du temps de la manche et sans sortir le boîtier du caisson.
- Aucune manipulation ni effacement d'image n'est autorisé après la fin de la manche jusqu'à la remise des cartes mémoires à l'organisation qui s'effectue sur le bateau durant les trajets de retour.
- Le contenu de chaque carte (3 manches) est transféré dans un dossier portant le numéro du compétiteur sur les ordinateurs de l'organisation après chaque manche. Seules 50 images par manche seront retenues par l'organisation de manière aléatoire.
- Les cartes sont restituées à leur propriétaire pour sélection.

Au cours de la soirée de sélection (20 h 30 à 23 h 00 le samedi soir) :

- Chaque photographe apporte son ordinateur, son logiciel de traitement et fait sa sélection.
- Pendant la sélection des 6 images, un léger recadrage et resserrage des niveaux : luminosité et contraste est autorisé sur chaque image. Ce traitement devra être raisonnable. Toute modification autre est interdite.
- Le compétiteur devra appliquer ces traitements dans le temps imparti et transmettre sur clé USB ou carte mémoire à l'organisation l'ensemble des 6 images en JPEG sans changer le nom du fichier d'origine.
- Il remettra aussi la fiche de sélection précisant la référence des images initiales réalisées au cours des trois manches et une planche contact précisant l'ordre de projection et l'orientation finale de chaque image.
- Le commissaire recopiera sur l'ordinateur de l'organisation ces 6 images comme étant une quatrième carte (manche) et préparera la projection au jury.

Notation des images (par image puis par série)

- Rareté
- Difficulté d'approche
- Emotion animalière
- Qualité graphique ou technique de l'image
- Qualité émotionnelle ou artistique
- Respect du thème de l'année : Couleurs d'automne
- Présence d'une photo d'ambiance

ORGANISATION REGLEMENT VIDEO ClapSub

[Cf : Règlement 2020 des rencontres vidéo subaquatique eau libre](#)

Composition de l'équipe

Équipe de deux obligatoire, soit 2 vidéastes, soit 1 vidéaste et son accompagnateur.
Les concurrents esseulés seront regroupés par 2.

Durée de l'épreuve Cette durée sera répartie en trois temps :

- Prise de vue sous-marine : trois manches
 - Vendredi matin plongée (60 min maxi paliers compris, pénalité pour les retardataires)
 - Vendredi soir plongée de nuit (60 min maxi paliers compris, pénalité pour les retardataires)
 - Samedi matin plongée (90 min maxi paliers compris, pénalité pour les retardataires)
- Prise de vue terrestre : La réalisation des prises de vues terrestres est autorisée de l'inscription le vendredi matin 8 h au samedi 13 h, nuit comprise.
- Montage sera réalisé le samedi après-midi de 14 h à 23 h : les films devront être remis sur un clé USB avant le samedi 23 h 00.

Carte mémoire

Le formatage des cartes mémoires, la mise à l'heure et date de l'horloge du boîtier sont réalisés avant le début de chaque mise à l'eau, vendredi matin, soir et samedi matin et le vendredi début d'après-midi pour la partie terrestre. Sur chaque carte, la toute première séquence sera celle avec le numéro d'identification.

A la fin de chaque épreuve (sous-marine et terrestre), l'organisation récupère les rushes et ensuite les cartes seront restituées au compétiteur après déchargement sur l'ordinateur de l'organisation, les cartes ne seront ni modifiées ni effacées avant la fin de la compétition.

L'original des prises de vues doit être conservé en cas de contrôle par l'organisation.

Possibilité d'avoir plusieurs appareils de prise de vue, dans ce cas, chaque carte mémoire devra être formatée dès le début et démarrer avec le numéro d'équipe tirée au sort.

Critères de notation

- les prises de vues
- le scénario
- le montage
- la qualité audio
- l'exploitation/mise en valeur de la baie de la Ciotat

Règlement prises de vues

Après les formalités d'inscription, le candidat tire au sort un numéro. Ce numéro l'identifie jusqu'à la proclamation des résultats. Dès l'enregistrement du vendredi matin, le commissaire vérifie le formatage de la carte, la mise à l'heure et la date de l'horloge, en présence du compétiteur. La toute première séquence sera celle avec le numéro d'identification.

Le compétiteur prendra ces images librement à son rythme durant les trois plongées le vendredi et le samedi et entre 8 h 00 le vendredi et 13 h le samedi pour la partie terrestre. A la fin de chaque épreuve (sous-marine et terrestre), le vidéaste récupère et conserve sa carte afin de pouvoir effectuer le visionnage des séquences, après que l'organisation en ait fait une copie.

Montage

Le vidéaste participant

- Doit :
 - Utiliser uniquement les images (sous-marine et terrestre) réalisées lors de la rencontre
 - Rendre un montage d'une durée comprise entre 2 et 4 min.
- Peut :
 - Se faire aider par son accompagnateur
 - Utiliser maximum 20 % de séquences terrestres
 - Préparer sa bande son et ses titres avant la rencontre (libres de droits)
 - Débuter son montage dès qu'il est en possession de ses premières séquences
 - Libre au vidéaste participant d'utiliser ou non un scénario.
 - Le montage peut très bien n'être réalisé qu'avec de la musique et inclure s'il le désire une voix off. Attention au respect des droits d'auteur et aux licences pour les musiques utilisées (diffusion sur le VIMEO de la CNPV et de la région).
 - Utiliser les moyens et traitements d'images disponibles dans sa caméra et son ordinateur personnel.

Remise du film

A l'issue du montage, le vidéaste participant remet son film à l'organisation sur une carte mémoire ou une clé USB.

Le nom du fichier devra comporter le nom du film et le numéro d'équipe tiré au sort.

Le film présenté ne devra pas comporter dans le générique, une information pouvant identifier l'auteur de la vidéo (nom, prénom, numéro d'équipe, etc.). Il devra par contre, citer l'auteur de la musique.

Seul le format 1920×1080 / MP4, format paysage sera accepté.

ORGANISATION REGLEMENT VIDEO Clip

Les principes généraux des Déclics et ClapSub de Saint Cyr sur Mer s'appliquent à cette compétition (inscription et frais d'inscription, composition des équipes, formatage des cartes mémoire, remise des images à la sortie de la plongée, durée de plongée, respect des règles de plongée...).

Points spécifiques

La vidéo / clip soumise dans cette catégorie doit avoir une durée minimale de 30 secondes et maximale de 60 secondes (inclus). Les vidéos de moins de 30 secondes et de plus de 60 secondes seront disqualifiées.

La vidéo finale est composée de 3 plans distincts avec la contrainte suivante :

- 1 plan proximi/macro de poisson(s),
- 1 plan proximi/macro de mollusque(s),
- 1 plan d'ambiance, sujet libre.

Chaque plan doit être filmé en une seule fois et constituer un seul morceau. Cependant, chaque plan peut être l'extraction d'un plan plus long. Seul compte le fait que le plan proposé soit issu d'un seul fichier.

C'est la combinaison de ces trois plans (et donc de ces 3 fichiers), qui, une fois assemblée, donnera la vidéo / clip finale.

Pas de contrainte de durée pour chaque plan dans la vidéo / clip finale. L'ordre d'apparition des plans est à la convenance du participant.

Les prises terrestres ou les prises mi air mi eau ne sont pas autorisées dans cette catégorie.

Le vidéaste devra utiliser uniquement des plans réalisés lors de la rencontre.

Montage

Le montage autorisé dans cette catégorie se limite à couper et coller dans un seul fichier vidéo les 3 plans sélectionnés les uns après les autres, correction des couleurs possible.

Les plans sont juxtaposés (cut) sans aucun autre effet (pas de fondu...).

Les effets visuels, sous titres, autres images, objets artificiels.... ne sont pas autorisés.

Les participants peuvent utiliser de la musique et / ou le son d'origine (uniquement) de leurs fichiers vidéo. Pas d'ajout de voix off, ni de bruitage....

L'absence totale de son est possible.

Si musique, elle doit être libre de droits.

Un titre de début de film est possible (pas obligatoire), un générique de fin est possible (pas obligatoire) sauf si une musique a été utilisée (afin d'indiquer les crédits de cette musique).

Remise du film

Lors de la soumission, les concurrents doivent fournir par écrit le nom des fichiers des trois plans sélectionnés. Ces trois vidéos individuelles seront contrôlées pour déceler d'éventuelles manipulations.

Le montage final de la vidéo / clip sera remis dans un fichier MP4 anonyme au plus tard le samedi à 19H.

Critères de notation

Le jury notera les vidéo-clips en fonction de :

- cadrage
- Mise au point, netteté
- Exposition
- Stabilité
- Mise en avant de la diversité sous-marine de la baie de la Ciotat
- Effet « Wahoo »

Nouveauté vidéo 2026